

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 juin 2025

PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS LE SECTEUR
ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 1522)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 478

présenté par
M. Fugit, Mme Givernet et Mme Marsaud

ARTICLE 22 TER

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cohérence avec la position adoptée sur l'ensemble des articles du texte qui ne sont pas d'ordre
programmatique, il est proposé de supprimer l'article 22ter de la proposition de loi.